

gouverneur et d'un conseil de 19 membres, choisi par la Compagnie parmi les résidents. Les gens du Portage La Prairie gèrent leurs affaires locales. L'établissement de Selkirk comprend une étendue dont le rayon est de 50 milles, et le Portage se trouve au-delà de ce rayon.

*Q.* Vos arpentages ont-ils été cause de difficultés ? *R.* Non. Mais ces arpentages ont servi de prétexte pour tourner le peuple contre le gouvernement.

*Q.* Quand êtes-vous parti du pays ? *R.* Le 24 mars.

*Q.* S'était-il répandu de fausses appréhensions au sujet des arpentages ? *R.* Oui, parce que le peuple en ignorait la nature. En tant que j'y ai été concerné, j'ai expliqué à chacun ce que nous faisons, et je n'ai eu de difficulté avec personne. Ce n'est point ma brigade qu'on a fait rebrousser. Lorsque les autres sont arrivés à la Rivière-Rouge, on leur a dit qu'ils ne devaient point s'ingérer des terres des colons. Ils tiraient seulement des lignes comme nous faisons. Ils arpentaient au sud de l'Assiniboine et quelque part dans l'établissement français. Le capitaine Webb était l'officier en charge.

*Q.* La Compagnie de la baie d'Hudson a-t-elle exercé quelque juridiction depuis l'insurrection ? *R.* Pas depuis le 1er décembre—si elle en a même exercé aucune avant cette date.

*Q.* Étiez-vous parmi les prisonniers du fort Garry ? *R.* Pendant un mois environ, j'ai été retenu prisonnier.

*Q.* Comment les prisonniers ont-ils été traités ? *R.* Nous occupions cinq chambres qui ouvraient sur un grand passage. Chaque chambre était à peu près de 14 à 15 pieds carrés ; l'une contenait 14, une autre 15 et une autre 16 prisonniers. J'avais une chambre seul. J'ai été pendant quelque temps sous arrêt de mort. Je n'ai rien eu que du pémican et de l'eau pendant quelques jours, mais à la fin, mes amis obtinrent la permission de m'envoyer des vivres, et grâce à leur bonté, je n'ai ensuite manqué de rien. Les autres prisonniers n'avaient que du pémican et de l'eau ; mais après un certain temps, on permit à leurs amis de leur envoyer du pain, du beurre et du thé. Je n'ai subi aucun procès. Riel vint à moi à dix heures du matin, le jour qui suivit mon emprisonnement et me dit : " Major Boulton, préparez-vous à mourir à minuit, aujourd'hui." Je répondis : " Très-bien, monsieur." Me voyant alors dans une position critique, je demandai s'il me serait permis d'envoyer chercher un ministre de la religion ; ce qui fut accordé. Il y eut une grande excitation dans l'établissement et nombre de personnes—y compris le consul américain—vinrent parler en ma faveur. Le ministre demanda pour moi un sursis de vingt-quatre heures, et sa prière fut accordée. Le jour suivant, vers six heures, l'archidiacre McLean vint me voir et me dit : " J'ai vu Riel pour la dernière fois, et il m'a dit que vous ne deviez entretenir aucun espoir, que vous alliez mourir ce soir." O'Donohue vint ensuite vers dix heures et me demanda s'il pouvait faire quelque chose pour moi ; je répondis que non. Je lui dis que j'étais content de le voir, lui fis mes adieux et lui dis que je lui pardonnais la participation qu'il avait eue à cette affaire. Je lui demandai si l'on m'accorderait un service funèbre ; il répondit qu'il le croyait. Je lui dis alors : " Ayez la bonté de m'envoyer un bassin d'eau, que je fasse ma toilette, et un verre de sherry." Ceci avait lieu environ deux heures avant le temps où je devais être fusillé. Riel vint une demi-heure plus tard et dit à l'archidiacre que ma vie serait épargnée si les colons envoyaient des délégués à la convention. M. Smith se mit alors sur la voie et fit connaître l'alternative au peuple qui consentit à envoyer des délégués.

*Q.* M. Smith est-il allé vous voir ? *R.* Oui, après que j'ai été relevé de cette sentence. Il s'est beaucoup intéressé en ma faveur. Je crois qu'il était lui-même sous surveillance.

*Q.* Où étiez-vous lorsque Scott a été fusillé ? *R.* J'étais en prison dans une chambre voisine de la sienne.

*Q.* L'avez-vous vu fusiller ? *R.* Non ; mais j'ai entendu la décharge ; j'étais encore retenu prisonnier.

*Q.* Ainsi en vous épargnant, on ne vous avait pas rendu à la liberté ? *R.* Je suis encore resté en prison pendant près d'un mois ; mais lorsque l'évêque Taché a d'abord demandé la mise en liberté de la moitié des prisonniers, sa demande ayant été accordée, j'ai été élargi avec les autres. Je dus néanmoins prêter serment d'allégeance.

*Q.* Quel serment d'allégeance ? *R.* Serment de supporter le gouvernement de Riel ; c'est sous cette condition que tous les prisonniers ont été mis en liberté. L'adjudant-général